



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 6838

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur la réglementation touchant le diagnostic de performance énergétique (DPE). En effet, le 17 mai dernier un arrêté précisait le contenu et les modalités du diagnostic de performance énergétique. Cependant, un décret d'application reste encore à prendre afin de rendre ce diagnostic totalement opérationnel. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui préciser l'état d'avancement de ce décret et la date de sa prochaine parution au Journal officiel.

Texte de la réponse

Le décret relatif au diagnostic de performance énergétique (DPE) lors des mises en location de bâtiments à usage principal d'habitation et modifiant le code de la construction et de l'habitation a été signé le 15 mai 2008 et a été publié au Journal officiel du 18 mai 2008. Toutefois, l'arrêté du 3 mai 2007 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location venait d'être et déjà préciser le contenu et les modalités du DPE fourni à la location. Le site Internet du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) contient en outre des informations sur le champ d'application de ce DPE.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6838

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6087

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5424